



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT- AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 novembre 2016 a été adopté le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2016-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-400 CONCER- NANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

L'objet de ce règlement vise à limiter les règles de conflits d'intérêt à celles prévues à la loi.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 6 décembre 2016 à 19 h 30, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce projet de règlement sera disponible au Service du greffe pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 23 novembre 2016

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca